

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 16 juin 2025

Le 16 juin 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-49 : Permis Citoyen - Attribution de subventions individuelles

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Andrée COLLIN
Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean Claude GALAN à Josette DURLIN - Pascal CAVALIERE à Andrée COLLIN
Fatima SABI à Vincent BUNEL - Hervé DROILLARD à Ahmed ASFOR
Nicole BONNAL à Kamel MEHERZI - Céline PROUHET à Nathalie LACUEY
Olivier SAILHAN à Justine ADENIS - Sandrine TIGNOL à Jean-Jacques PUYOBRAU
Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT

Absents excusés

Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET

Absents

Nicolas CALT - Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 19 – Nombre de procurations : 9 – Nombre de votants : 28

Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations des 27 octobre 2014 puis 30 septembre 2024,
le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, des aides aux jeunes Floiracais pour
obtenir le permis de conduire.

Conformément à ces délibérations, Monsieur le Maire rappelle la procédure :

Les candidats remplissent un dossier de demande sous conditions de critères. Si celui-ci est
retenu, ils sont appelés à présenter leur projet devant la Commission Sports Jeunesse
Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales,
Numérique. En fonction de cette présentation, la Commission propose ou non, une aide
financière de 500€ à 800€.

Après présentation par les postulants de leur projet professionnel les avis de la Commission sont récapitulés dans le tableau suivant :

Identité du candidat	Décision de principe
S. S.	800,00€
M. O.	800,00€
S. C.	800,00€

Vu les délibérations des 27 octobre 2014 puis 30 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date en date du 21 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré.

ENTERINE les avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique du 21 mai 2025.

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Identité du candidat	Subvention allouée
S. S.	800,00€
M. O.	800,00€
S. C.	800,00€

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



M. Chevaucherie

Martine **CHEVAUCHERIE**
Secrétaire de séance

J. Puyobrau

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication